



VICE-PREMIER MINISTRE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

VICE-EERSTEMINISTER MINISTER VAN ECONOMIE EN WERK..

Association professionnelle belge des médecins du travail
Anjelierenlaan 9
1730 Asse

Ref. : juillet 2022/PYD/FLP/CN/HS/DV/2381/3034

Votre correspondant : Hanne Sanders — 0479/32.90.60 -
hanne.sanders@dermaqne.fed.be

Concerne: pénurie de médecins du travail

Monsieur le Président et Messieurs les Vice-Présidents,

Monsieur Curvers,

Monsieur Godderis,

Monsieur Borguet,

Je vous contacte pour vous consulter, vous et les membres de votre association professionnelle, concernant la pénurie croissante de médecins du travail qui se manifeste depuis plusieurs années.

Comme beaucoup d'autres domaines médicaux, la médecine du travail est confrontée à des pénuries de personnel. Cette problématique doit trouver réponse et d'importantes modifications ont déjà été apportées en matière de surveillance de la santé des travailleurs, en étroite concertation avec CO-PREV et avec les partenaires sociaux du CSPPT (cf. AR du 14 mai 2019 modifiant le code du bien-être au travail, en ce qui concerne la surveillance de la santé périodique). Les évaluations de santé généralement annuelles ont été réduites à une moindre fréquence et complétées d'actes médicaux intermédiaires. Par exemple, des questionnaires médicaux ont été introduits pour une grande partie des risques liés au travail et le rôle des infirmiers dans la surveillance de la santé a été renforcé. S'il est vrai que ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020, je suis parfaitement conscient qu'en raison de la crise sanitaire du Covid, leur implémentation complète a dû prendre du

retard au sein des services de prévention. Mais pour moi, en tant que ministre chargé du bien-être au travail, il est important de procéder dès maintenant à une première évaluation de l'impact de ces modifications sur le terrain et d'identifier des points à améliorer, qui seront analysés et discutés prochainement par mes collaborateurs politiques et mon administration. Par ailleurs, j'estime tout aussi important que vous m'informiez des mesures d'accompagnement supplémentaires qui pourraient s'avérer utiles en matière de surveillance de la santé. Le ressenti des médecins du travail eux-mêmes, qui suivent la législation sur le bien-être dans tous ses aspects et sont aux côtés des entreprises dans cette mission importante, est primordial pour moi.

J'attends impatiemment votre feed-back et espère qu'en tant qu'association professionnelle, vous accepterez cette mission de réflexion. L'exercice que je vous demande étant de grande ampleur, je souhaiterais recevoir vos contributions d'ici début décembre 2022, pour que nous puissions ensuite les traiter. Mes collaborateurs se feront un plaisir de donner toute explication nécessaire concernant le présent courrier et la question posée.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur Curvers, Monsieur Godderis, Monsieur Borguet, l'assurance de ma considération distinguée,

Pierre-Yves Dermagne